



Paris, le 18 décembre 2013

Fonds d'incubation de Place EMERGENCE

Lancement d'un 2ème Compartiment « Emergence Actions »

Le Fonds d'Incubation de Place, EMERGENCE a été créé en 2012 à l'initiative du Pôle de compétitivité mondial FINANCE INNOVATION, avec l'appui de l'AFG et de Paris EUROPLACE pour confier des capitaux à gérer (seed money) aux jeunes sociétés de gestion afin d'accélérer leur développement dans leurs premières années d'expérience. Il investit dans les fonds des sociétés de gestion les plus prometteuses, établies en France ou souhaitant s'y établir, pour les aider à passer le premier cap de 100 millions d'euros d'encours sous gestion et accélérer leur développement en vue d'atteindre un objectif d'un milliard d'euros nécessaire au développement international. Après le succès de son premier compartiment « Performance Absolue », Emergence lance son deuxième compartiment « Actions ».

LA GESTION D'ACTIFS : UN ATOUT STRATEGIQUE POUR LA PLACE DE PARIS

▪ **Par sa taille :**

- L'un des leaders mondiaux : 2900 milliards d'euros (soit 140% du PIB) dont 1500 milliards en fonds d'investissement (1er rang européen)
- Créateur d'emplois hautement qualifiés (90 000 en Ile de France)

▪ **Par sa capacité innovatrice:**

- L'expertise mondialement reconnue de ses professionnels (notamment finance mathématique et quantitative)
- La qualité de son écosystème et de ses services associés (« fund services »)
- La notoriété internationale de sa régulation (AMF)

▪ **Par son dynamisme entrepreneurial :**

- Le leader européen des sociétés de gestion indépendantes avec près de 200 créations sur les 4 dernières années.

LA GESTION D'ACTIFS : UN ROLE CROISSANT POUR LE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE :

Par sa capacité à contribuer au financement de l'économie française à côté des banques et des compagnies d'assurances, l'industrie de la gestion est apte à répondre aux nouvelles opportunités qui se présentent en France et en Europe.

▪ En rapprochant Epargne et Investissement

Le rôle des sociétés de gestion dans le financement de l'économie consiste à **rapprocher l'épargne et l'investissement**. Plus concrètement, l'allocation des ressources financières aux Entreprises par les sociétés de gestion permet la souscription d'émissions nouvelles et facilite aussi la liquidité des marchés secondaires.

Au global, le poids des gestions représente annuellement :

- **20% du flottant du CAC40**
- **25% du flottant du CAC Small 90**
- **25% des obligations d'entreprises non financières**
- **35% des billets de trésorerie d'entreprises.**

Enfin, le portefeuille actions des sociétés de gestion françaises (2012) est investi à 70% dans la zone euro dont près **des deux tiers en actions françaises**.

▪ En palliant le manque structurel des capitaux à long terme :

Si le volume et la diversité des besoins d'investissements à long terme (éducation, infrastructures, énergies nouvelles et technologies de développement durable, retraite, dépendance...) n'ont jamais été aussi importants, **notre pays souffre, en dépit d'un taux d'épargne élevé, d'un manque structurel de capitaux à long terme** notamment orientés vers les fonds propres des entreprises.

Or, paradoxalement, le renforcement des règles prudentielles pour les établissements de crédit ou d'assurance va de plus en plus conduire à **une raréfaction des financements** à moyen et long terme pour les entreprises. Pour pallier cette insuffisance, l'une des solutions réside dans **l'accroissement de l'intervention des gérants d'actifs pour compte de tiers**. Ceux-ci disposent en effet d'une expertise reconnue, mais à renforcer, dans le domaine de l'analyse financière, d'une capacité à attirer les capitaux des investisseurs français et internationaux et d'une régulation à même de répondre au devoir fiduciaire à l'égard de ces mêmes investisseurs. Ils devront ainsi jouer un rôle accru comme intermédiaire indispensable **au développement et au fonctionnement efficace** des marchés financiers et boursiers **orientés vers une « économie positive »**.

L'INCUBATION : L'OUTIL POUR FAIRE EMERGER DE NOUVEAUX CHAMPIONS FRANÇAIS

La gestion française dont le savoir-faire n'est plus à démontrer (4 sociétés de gestion françaises parmi les 20 premières mondiales) doit affronter une concurrence européenne et internationale croissante.

L'un des relais de croissance réside dans le dynamisme des nouveaux entrepreneurs privilégiant la recherche de capitaux à l'étranger et l'exportation de la finance française. Même si certaines des 400 sociétés de gestion indépendantes peuvent connaître une évolution générationnelle décroissante, une dizaine de ces « french boutiques » gérant plus d'un milliard d'euros d'encours connaissent des succès importants à l'étranger (Comgest, Carmignac, CFM, Financière de l'Echiquier, TOBAM, Mandarine, Métropole, la Française des Placements.....).

La multiplication de ces « success story » doit constituer l'un des objectifs de la Place de Paris comme l'indique le rapport de Paris Europlace sur les 10 propositions pour passer de 10 à 20% de capitaux étrangers gérés en France en 5 ans.*

***Rapport Paris Europlace Septembre 2013 : proposition 6 : « continuer à renforcer l'incubation de sociétés de gestion innovantes et de jeunes gérants notamment en capitalisant sur l'expérience du Fonds d'incubation de Place Emergence »**

Toutefois, la réussite de ces nouveaux champions nécessite à l'image du modèle anglo-saxon l'intermédiation d'un facteur accélérateur joué par les incubateurs.

▪ **L'incubation : une passerelle entre gérants et investisseurs institutionnels**

Déjà bien présente aux Etats-Unis, en développement en Asie et en Europe, l'incubation apparaît comme **le vecteur le plus efficace pour identifier les talents de demain et les promouvoir auprès des investisseurs**. Pour cela, l'incubateur doit effectuer un travail d'analyse très poussé bien au-delà de l'analyse financière classique, que la plupart des investisseurs peuvent difficilement faire faute de temps, de ressources et d'expérience.

▪ **En tant que Fonds d'incubation de Place, l'un des objectifs prioritaires d'Emergence est la recherche et la sélection de nouveaux talents.** Pour accomplir pleinement cette mission, Emergence doit bénéficier **du soutien accru des grands investisseurs de la Place et de l'appui des Pouvoirs Publics**, dans un objectif commun de développer les capitaux de long terme pour la consolidation financière des entreprises françaises et la couverture de leurs besoin de financement.

LE RÔLE DU FONDS D'INCUBATION DE PLACE « EMERGENCE »

▪ Un an après son lancement, à l'initiative du Pôle de compétitivité Finance Innovation, avec l'appui de l'AFG et de Paris Europlace, Emergence a démontré la **pertinence de son modèle et de sa gouvernance**.

Créée pour détecter les jeunes sociétés de gestion les plus prometteuses et leur permettre d'accélérer leur développement en leur confiant des capitaux à gérer (*seed money*), **Emergence avec le soutien de son gérant délégué NewAlpha AM pour le premier compartiment a levé 150 millions d'euros auprès de 9 investisseurs institutionnels**, reçu 130 candidatures pour son premier compartiment « Emergence Performance Absolue », et a conduit, après un tri très rigoureux, à l'incubation de 5 nouvelles sociétés de gestion établies en France. Les quatre premiers incubés ont reçu 120 premiers millions d'euros en gestion ce qui leur a permis de franchir les seuils exigés par les investisseurs institutionnels. Depuis, ces jeunes incubés ont doublé leurs encours dont les trois quarts proviennent d'investisseurs étrangers.

▪ Fort de ce succès, la Sicav Emergence lance **son second compartiment « Emergence Actions » à dominante européenne et notamment française**. Ce compartiment est destiné à incuber des fonds proposant des stratégies innovantes et des compétences spécifiques dans le domaine des actions.

▪ **Appel d'Offre pour la sélection du gérant délégué**

Le Conseil d'Administration de la SICAV a procédé à **un appel à candidatures** suivi d'un appel d'offre formalisé avec le concours de Morningstar qui a abouti en juin 2013 à **la désignation comme gérant incubateur délégué de NewAlpha AM (Groupe OFI) et NEXt AM (Groupe la Française)** qui ont présenté une candidature conjointe dans le cadre de leur rapprochement stratégique pour devenir **le leader européen de l'incubation**.

POURQUOI UN COMPARTIMENT « EMERGENCE ACTIONS » ?

En se fondant sur plusieurs indicateurs favorables et conscients du besoin de financement de l'économie française, le Conseil d'Administration d'EMERGENCE a décidé en juin 2013 que le nouveau compartiment **se spécialiserait dans le domaine des actions.**

▪ Un nouveau potentiel pour les actions :

Après ces années de crise financière et de rejet tant par les investisseurs individuels (risque de marché) que par les institutionnels (Solvency II) des investissements en actions, nous assistons à **un intérêt grandissant des investisseurs pour une resensibilisation de leur exposition aux risques de marchés et au risque « entreprises ».** Les récentes incitations-élargissements du PEA PME, contrats d'assurance vie euro diversifiés - largement inspirés du rapport Berger Lefebvre - doivent soutenir cette tendance. Ce mouvement se manifeste en particulier par un **regain d'intérêt pour les marchés actions de la zone européennes, relativement sous valorisés,** et apparaissant comme stable par rapport aux marchés émergents. Enfin au niveau des investisseurs internationaux, il existe toujours un attrait pour les gérants nationaux souvent mieux informés et présents auprès des entreprises dans lesquelles ils investissent.

▪ De nouveaux gérants actions :

Même s'il existe déjà de nombreux OPCVM dédiés aux actions européennes et françaises, il est évident que les nouvelles sociétés de gestion apportent **un renouveau des outils** et techniques de gestion (quantitatifs, bourses de données, analyses de risques.....). Ces avancées doivent séduire les investisseurs pour autant que ces nouveaux gérants puissent être détectés, analysés, sélectionnés, et promus par des professionnels dont c'est le métier.

▪ Y-a-t-il un vivier suffisant de sociétés de gestion Actions ?

Les candidats à l'incubation ont des profils multiples :

- Gérants expérimentés souhaitant « se mettre à leurs compte » et disposant de performances passées.
- Professionnels des salles de marchés et BFI souhaitant à l'occasion de restructurations du secteur bancaire développer des projets personnels dans le secteur de l'Asset Management
- Anciens analystes financiers
- Gérants alternatifs évoluant vers des disciplines plus classiques
- Economistes et universitaires.....
- Professionnels français de la diaspora internationale souhaitant tenter l'expérience d'un retour en France (multiples raisons notamment familiales.)
- Attrait nouveau pour certains du succès du label AIFM (13 sociétés de gestion déjà AIFM à Paris)
-

Les équipes spécialisées des gérants délégataires NewAlpha AM et NExT AM ont commencé à analyser les candidats potentiels et **une quarantaine de dossiers ont déjà été recensés** avant même l'annonce officielle.

DEFINITION ET OBJECTIFS DU COMPARTIMENT EMERGENCE ACTIONS

▪ Objectif de gestion d'Emergence Actions :

L'objectif de gestion du compartiment Emergence Actions est d'investir dans des véhicules d'investissement :

- **Gérés par des sociétés de gestion incubées basées en France (ou souhaitant s'y implanter) en phase de création, phase de démarrage ou d'accélération et présentant un potentiel de développement important** en France et à l'étranger.
- Mettant en œuvre principalement **une gestion sur les marchés actions européennes avec une attention particulière sur les actions françaises.**

Le compartiment Emergence Actions bénéficiera principalement de 2 sources de revenus :

- **La performance des Fonds incubés** rémunérant l'investissement du Compartiment Emergence Actions (pendant 3 ans)
- **Le partage de revenus** résultant des Conventions d'Incubation conclues par le Compartiment Emergence Actions avec chaque Société de gestion incubée.

A cette fin, le Délégué de Gestion Financière du Compartiment Emergence Actions procédera à une sélection rigoureuse des fonds incubés ayant des stratégies principalement sur les marchés boursiers européens. Complémentairement, une diversification sur les marchés boursiers internationaux pourra être mise en œuvre. Par ailleurs, la diversité des styles de gestion (growth, value ou mixte), des stratégies d'investissement (fondamental ou quantitatif) et des tailles de capitalisations boursières (petites, grandes ou moyennes capitalisations) sera privilégiée.

▪ Indicateur de référence d'Emergence Actions :

Du fait de l'objectif de gestion du Compartiment Emergence Actions lié à l'incubation d'équipes de gestion par le biais d'investissement dans des Fonds Incubés, il ne peut être retenu d'indicateur de référence pertinent pour le Compartiment Emergence Actions. Cependant, si l'investisseur le souhaite, à titre de comparaison, il pourra utiliser un indice de référence actions européennes.

▪ Autres caractéristiques (à définir avec les investisseurs d'Emergence Actions) :

- Equi-pondération du *seed money* apporté aux incubés
- Objectif de *seed money* par dossier : 30 à 50 millions d'euros
- Lock up de 3 ans
- Calendrier : closing fin 2013- début 2014

EMERGENCE : UN MODELE ROBUSTE ET ORIGINAL

▪ L'originalité et la force d'EMERGENCE reposent sur trois piliers :

- ⇒ **Détecter les jeunes sociétés de gestion les plus prometteuses** et les sélectionner de manière très rigoureuse, grâce à l'expertise du Gérant délégué.
- ⇒ **Offrir aux investisseurs** une participation à la croissance des sociétés de gestion et des fonds incubés en plus de la performance des fonds. Contrairement à la logique du capital-investissement (prise de participation au capital des sociétés incubées), le partage de revenus permet aux investisseurs d'optimiser leurs contraintes Solvabilité II et aux entrepreneurs de garder la maîtrise de leur capital.
- ⇒ **Placer les investisseurs au cœur de la gouvernance**, en particulier au sein du Conseil d'administration et des Comités d'investissement de chaque Compartiment, tout en contrôlant l'application d'un dispositif de prévention des conflits d'intérêts.

Le Fonds d'incubation EMERGENCE est structuré de la manière suivante :

- **Société d'Investissement professionnelle spécialisée à compartiments**, constituée sous forme de SAS, afin de développer différents thématiques de gestion avec des gérants délégués appropriés.
- **Univers d'investissement** : fonds gérés par des sociétés de gestion de portefeuille établies en France, ou souhaitant s'y implanter, indépendantes (au moins 50% du capital détenu par les fondateurs) et portant un projet de développement important.
- **30 à 50 mn€ investis en moyenne par fonds pendant 3 ans** ; à l'issue de cette période, le partage de revenus liés à la croissance des encours gérés par la Société de gestion incubée se poursuit pendant une période supplémentaire de 5 ans.

LA GOUVERNANCE D'EMERGENCE : AU CŒUR DU DISPOSITIF

- **Une gouvernance qui donne un rôle clé aux investisseurs** : présence des investisseurs au Conseil d'Administration (CA) et au Comité d'Investissement (CI) ; des structures décisionnaires qui définissent les lignes directrices de la gestion du/des compartiments et décident du mode de fonctionnement de la SICAV et de chacun de ses compartiments.
- **Une gouvernance organisée** : une répartition claire et précise des responsabilités entre le CA, le CI et le délégataire de la gestion financière de chaque compartiment, sur chaque décision et processus d'investissement.
- **Un focus sur la prévention des conflits d'intérêts** : concernant chaque structure décisionnaire et chaque prestataire ; lors de chaque processus de sélection de fonds à incuber ou de désinvestissement.

GOUVERNANCE DE LA SICAV

Conseil d'Administration

- *Représente les investisseurs*
- *Définit le cadre d'investissement et l'allocation stratégique (compartiments)*

Comités d'Investissement (pour chaque compartiment)

- *Organes statutaires, agissent sur délégation du Conseil d'Administration*
- *Valident les propositions d'investissement (Droit de Veto)*
- *Précisent les objectifs de gestion définis par le Conseil d'Administration*

Délégation de la gestion financière à une SGP :

- *Sélectionne les SGP et les fonds présentés au Comité d'Investissement*
- *Réalise les investissements, assure le suivi et la gestion des risques*
- *Propose et réalise les désinvestissements (à terme ou si incident)*

- Alain LECLAIR, Président

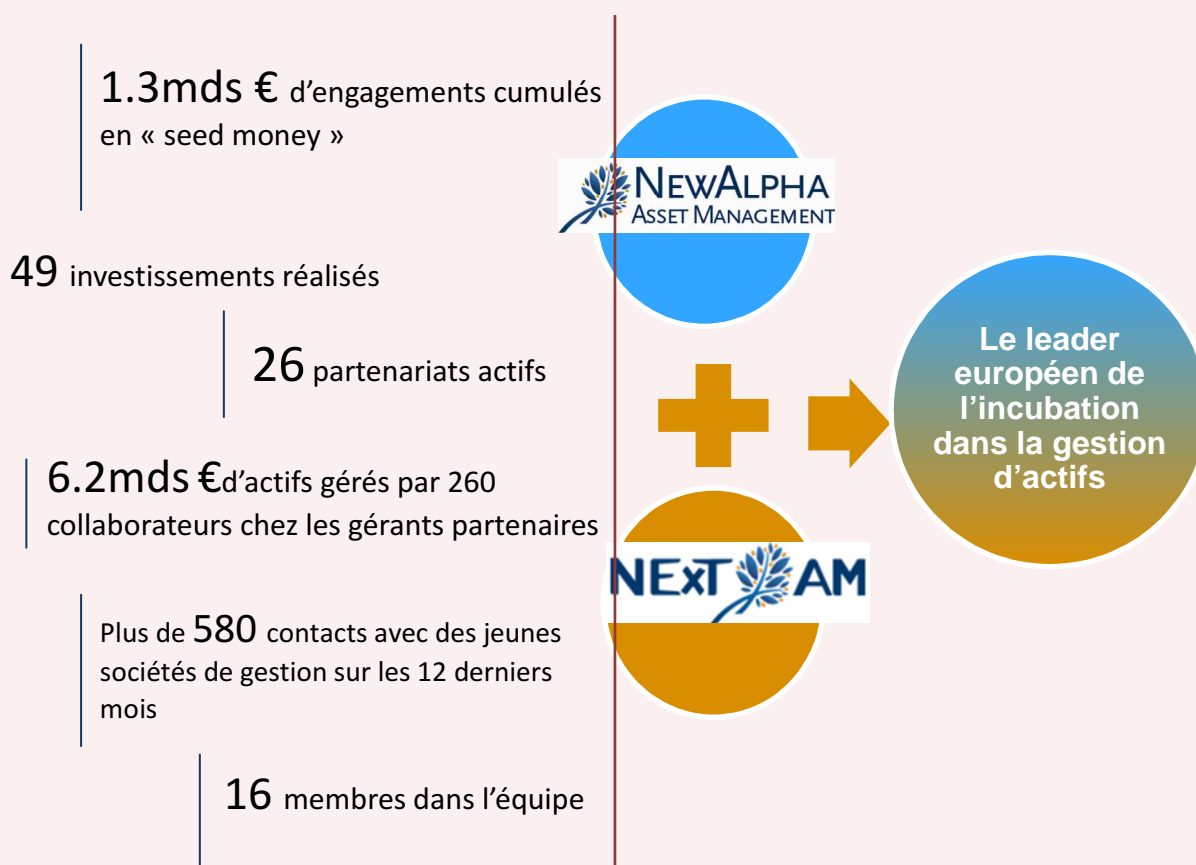
- *Président d'honneur, AFG, Membre du Comité de direction, FINANCE INNOVATION*
- *Sophie BARBIER, Chargée de mission gestion financière, CDC*
- *Jean-François BOULIER, Président du directoire, AVIVA Investors France*
- *Hugues FOURNIER, Directeur des Gestions, MACIF Gestion*
- *Olivier HEREIL, Directeur investissements et gestions d'actifs, BNP Paribas Cardif*
- *Mikaël COHEN, Directeur des investissements, CNP Assurances*
- *Marc LEGAUX, Directeur général, CAVP*
- *Hugues AUBRY, Membre du Conseil de Surveillance, Neuflyze Vie*
- *Nicolas GOMART, Directeur Général Adjoint aux Finances, MATMUT*
- *Arnaud de BRESSON, Délégué général, Paris EUROPLACE*

NEXT AM–NEWALPHA AM : UN ACTEUR INCONTOURNABLE DE L'INNOVATION ENTREPRENEURIALE

▪ Le rapprochement capitalistique entre NewAlpha AM et NeXT AM (OFI AM cède 40% du capital de NewAlpha AM à NeXT AM) permet la consolidation de deux spécialistes de l'incubation avec pour ambition de devenir **le leader européen de l'incubation dans la gestion d'actifs**.

▪ Nos forces :

- Une expérience dans **l'incubation de gérants d'actifs depuis plus de 12 ans**.
- **Une couverture internationale dans la gestion performance absolue et long only**
- Une expertise reconnue dans la sélection des projets les plus prometteurs
- **Une forte capacité d'accompagnement des sociétés** de gestion entrepreneuriales
- Une plateforme de services, véritable soutien au développement des gérants



Alain LECLAIR, Président d'Emergence : + 33 6 07 44 31 01 / a.leclair@emergence-incubation.com
Anaële COJAN-BAUDANT, Secrétaire générale : + 33 1 49 27 12 93 acb@emergence-incubation.com
Nicolas DUBAN, Président NeXT AM: 01 73 00 73 36 / nduban@lafrancaise-group.com
Antoine ROLLAND, Président NewAlpha AM : 01 44 56 52 34 / arolland@newalpha.net
Clarisse ANGER, NewAlpha AM : 01 44 56 52 25 / canger@newalpha.net